

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**  
**SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial

<b>Délibération N° 2024-14</b>  OBJET ADMINISTRATION  <b>Approbation du</b> <b>rapport d'activités 2023</b>	<b>EXTRAIT</b>  Du registre des délibérations du Comité de Direction de l'EPIC  Office de tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère'	<b>Date de convocation</b> <b>29/02/2024</b>  Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de votants : 9
---	--	--

**Séance du 26/03/2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures.**

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme 'Saint-Marcellin Vercors Isère' dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la ville de Saint-Antoine l'Abbaye, sous la présidence de M. Raphael Mocellin, Président. Le nombre de membres prescrits par les statuts ayant été respecté et le quorum atteint, les membres du Comité de Direction ont pu délibérer.

Présents : R. Mocellin (Président), M-C Jolland, P. Ferrouillat, V. Dumas, D. Locatelli, V. Pénard, H. Duquesne, P. Rosaire, F. Ballouhey, N. Crouzet, J. Damaisin (Responsable Administrative et Financière OTI), N. Bontoux (Directeur OTI)

Absents : N. Petter, P. Seyve, L. Garnier (Vice-Président), N. Nava, A. Fustier, D. Dorly, P. Despesse, D. Gleize, P. Stref, I. Duquesne, M. Delaune (SMVIC)

Secrétaire : Jessie Damaisin

**1- SUJET DE LA DELIBERATION (extrait du Procès-verbal)**

L'Office de Tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère présente au Comité de Direction son rapport d'activités pour l'exercice 2023, *en annexe à la délibération.*

**2- DELIBERATION**

A la suite de cette présentation, le président soumet au vote ce rapport d'activités de l'office de tourisme pour l'année 2023 :

Nombre de VOTANTS : 0  
Nombres de POUVOIRS : 0  
Nombres de POUR : 0  
Nombres de CONTRE : 0

DEPARTEMENT  
ISERE  
ARRONDISSEMENT  
GRENOBLE



**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE  
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE**  
Etablissement Public Industriel et Commercial

Nombres de ABSTENTION : 0

SUR rapport de Monsieur le Président,  
VU le Code général des collectivités territoriales et le code du tourisme,  
Vu les statuts de l'Office de Tourisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité de Direction de l'EPIIC

- **APROUVENT** le rapport d'activités de l'Office de tourisme 2023
- **AUTORISENT** le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Président,  
Mocellin Raphaël

*Délibération certifiée exécutoire par le Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :  
Et de l'affichage en date du :*